parce que les occasions de dépenses ont augmenté considérablement, et cela pour toutes les classes de la société.

L'ouvrier restera en famille et s'occupera de sa maison. Il comprendra que l'on ferme la porte du cabaret, quand on ouvre celle de la maison familiale joyeuse et avenante et qu'on dépense moins quand la dépense est prévue.

Cependant je serais opposé à l'arrêt du travail des hommes au milieu de l'après-midi, car alors le cabaret guetterait trop facilement le salaire de l'ouvrier.

2° **Diminution du salaire.** — Elle sera peu sensible pour l'ouvrier qui travaille aux pièces, car le samedi on pourrait commencer plus tôt et terminer vers une heure. La semaine serait donc de 56 heures et demie, d'ailleurs la diminution serait compensée par une réduction possible du chômage.

A l'ouvrier travaillant à la journée, il faut dire loyalement qu'il aura, momentanément au moins, une diminution de salaire.

3° **Augmentation du coût de la vie.** C'est aussi une objection très importante pour la famille ouvrière. Les produits manufacturés seront d'un prix plus élevé et les salaires seront peut-être inférieurs ou égaux aux salaires actuels. D'autre part il est certain que pendant les premières années où la loi sera en vigueur les patrons seront dans l'impossibilité d'augmenter les rémunérations réservées à leur personnel.

II. — **Objections du patronat.**

L'industriel déclare que la semaine anglaise entraînera une diminution sensible de la production et par conséquent mettra la France en infériorité vis-à-vis de la concurrence étrangère.

Ces remarques sont sérieuses, il faut le dire. Cependant, en supprimant certains congés inutiles du Lundi, etc., la diminution, avons-nous dit, ne serait pas très grande. Quant à la concurrence étrangère, il faut noter que l'Angleterre et autres pays qui ont adopté néanmoins le travail de 56 heures nous concurrencent sur tous les marchés.

CONCLUSIONS

1° **Devons-nous établir la semaine anglaise ?**

Je réponds catégoriquement : oui, la semaine anglaise est désirable, car elle offre des avantages sérieux pour la famille ouvrière.

2° **Devez-vous la réclamer immédiatement ?**

Ici, je réponds : non, sincèrement, sans aucun intérêt personnel, je pense que l'expérience pourrait être fatale aussi bien aux ouvriers qu'aux patrons.

Mais j'ajoute que notre devoir est de préparer l'avènement de la semaine anglaise et de procéder par échelons, comme le proposait en 1911 le député catholique Albert de Mun. Les socialistes, qui avaient proposé d'abord la semaine anglaise, ont repris l'idée à leur compte, en vue de raviver l'éternelle lutte des classes et comme moyen d'agitation. Cette ressort nettement de l'article de Jouhaux, secrétaire de la C. G. T. dans le « Voix du Peuple » du 28 février 1912. Et alors ils demandent la semaine anglaise immédiate, pour tous les travailleurs.

Ils oublient que toute réforme doit être amenée lentement par étapes, qu'on ne peut raisonnablement « monter au premier étage, sans se servir de l'escalier ».

La première étape, est celle de la femme mariée rendue à sa fonction de mère de famille, le samedi après-midi. Ce minimum de progrès social, nous pourrions l'obtenir de suite, sans bruit, sans tarte de 68 : un peu de bonne volonté de part et d'autre suffirait. Les expériences faites prouvent que les femmes mariées sont très heureuses de ce congé, qu'elles ont compris que la petite diminution de salaire apportée de ce fait, était largement compensée par la besogne qu'elles pouvaient faire chez elles au profit de leur mari et de leurs enfants.

Demandez cette réforme, et je suis persuadé que les patrons catholiques seront les premiers à entrer dans cette voie du progrès social et familial.

Puis, un peu à la fois, par la loi, on pourra réaliser la proposition de M. de Mun pour libérer les femmes et les enfants et ainsi aboutir de degré en degré, sans secousse, à la réforme totale.

Laissez-moi, en terminant, citer une page d'un ami, M. Gourry. « La semaine anglaise éclaire d'un rayon de soleil le foyer domestique. Grâce à elle, la femme aura préparé un intérieur plein de charmes, où son époux l'époux aura de la joie à venir se retremper, où tous deux se disposeront, le samedi soir, à jouir du repos du dimanche... Car on a dit très justement que la semaine anglaise est la vérité du repos du dimanche pour la famille ouvrière et pour une foule de commerçants...

Quand bien même on devrait se heurter à des objections d'ordre secondaire ou individualiste, l'intérêt supérieur ne doit-il pas primer ? Cet intérêt supérieur est ici celui de la restauration de la vie familiale, celui de l'amélioration physique et morale de la classe ouvrière, celui enfin de l'avenir de la race. »

F. DEWAVRIN,
industriel,
Président du C. T. Tourquennois.

SYNDICALISTES
CONTRE LES SYNDICATS

A peine mis en liberté provisoire, le grand meneur antimilitariste de la C. G. T. le citoyen Yvetot reprend de plus belle sa propagande révolutionnaire :

La C. G. T., écrit-il, reste ce qu'il était nécessaire qu'elle soit : révolutionnaire. Oui, malgré tout et tous.

Etre révolutionnaire est sa raison d'être en présence de l'oppression incessante des gouvernants au service du patronat.

Or, le sabotage ouvrier, non pas tel que le décrit Jaurès, pour le plaisir de lui trouver des tares, mais le sabotage ouvrier, tel que nous le comprenons, est un indice de la mentalité révolutionnaire.

Si les ouvriers ouiteurs est le repos du lundi respecté, c'est que ce n'est pas une loi qui l'impose mais la peur du salutaire badigeonnage des devantures.

Il faudrait faire de même pour l'obtention du repos hebdomadaire, pour la suppression des bureaux de placement et autres réformes.

Rien ne subsiste des réformes utiles, si la force ouvrière collective du syndicat ne les impose. Si l'action directe ou individuelle du sabotage ne l'exige. Souvenez-vous en !

C'est l'indigne et malhonnête sabotage érigé en principe et devenant un moyen de faire applaudir les lois et d'améliorer le sort de l'ouvrier.

Evidemment, le citoyen Yvetot ne sait pas que l'immense majorité des travailleurs est meilleure que cela. On a encore de la conscience dans la famille ouvrière, et l'on sait que détruire le bien d'autrui est aussi mal que de le voler.

Et dire qu'il y a des quantités de braves gens qui, sans le savoir, parce que leur syndicat est affilié à la C. G. T., sont les compagnons et complices de ces malfaiteurs.

Quand donc les honnêtes ouvriers exigeront-ils que leur syndicat secoue ce joug honteux.

CHEZ LES SOCIALISTES

COMMENT LE CITOYEN MYRENS EXECUTE LE CITOYEN HERVE

Nous avons depuis longtemps, signalé la mésintelligence grandissante dans les rangs du parti socialiste prétendu unifié. Le désaccord ne fait que s'accentuer.

Après les attaques de la Lutte de classe contre l'Humanité, nous enregistrons la démission du député Willm, qui rejoint ses collègues Molle, Selle et Roux-Costadau, nous constatons la division des parlementaires — dont treize refusent les douzièmes provisoires, tandis que les autres, contrairement aux doctrines du parti, marchent avec M. Jaurès dans les voies du matérialisme le plus pur.

Aujourd'hui, le député Pierre Myrens, dans le « Réveil de Boulogne », exécute « le général Boum » de la sociale — autrement dit, le citoyen Gustave Hervé.

Ça commence ainsi : « Citoyen Hervé, ma naïveté serait grande s'il me restait encore la moindre illusion sur votre compte. Jusqu'ici, j'avais pu croire à votre bonne foi... Aujourd'hui, cela n'est plus possible... » Et cela continue...

La belle « fiche maçonnique » que vous sortez contre moi dans votre dernier numéro est la preuve flagrante de l'origine de vos inspirations et de vos renseignements. On m'avait prévenu, il y a quelques mois. Je savais qu'à la veille des élections législatives, la Franc-Maçonnerie ferait contre moi un effort considérable. Je savais que l'attaque viendrait de l'intérieur du parti pour permettre aux radicaux blocards de se servir des calomnies de celui ou de ceux de mes camarades qui auraient « assez d'estomac » pour faire cette triste besogne.

J'attendais avec curiosité le Messie socialiste qui apporterait au Monde du Travail la vérité maçonnique sur le député socialiste qui eut l'audace de montrer le rôle politique et radical de la Franc-Maçonnerie, au Congrès de Lyon et ailleurs.

Il est venu, ce sauveur du Bloc !

Il a parlé ce prophète qui passe sa vie à se tromper et à tromper les autres !

Il a sorti son grand sabre de bois le croquemitaine qui, sous prétexte de rectification de tir, bat tous les jours les buissons de la politique à la recherche d'une idée outrancière qu'il abandonne demain, ou d'une « pétarade » qui « épatera le bourgeois » et attirera l'attention des foules sur sa vaniteuse personne.

—... Vous êtes donc l'homme du radicalisme maçonnique, l'exécuteur des hautes œuvres de la secte blocarde !

Vous n'êtes pas dégoûté, citoyen Hervé !

Et la conclusion est celle-ci :

Quant au monopole de l'enseignement, je l'ai toujours combattu et je ne suis pas le seul dans le parti.

Et vous savez si bien que nous sommes la majorité que vous n'avez jamais osé proposer ce monopole dans un congrès national.

Je sais qu'il est plus facile de... s'asseoir sur la doctrine que de l'étudier et de la comprendre. Mais nous sommes encore un certain nombre dans l'internationale ouvrière qui saurons la défendre contre les sabotages du « général ».

On peut dire que le citoyen Hervé, « le général », en prend pour son grade.

Mais l'unité socialiste nous paraît proprement ficelée.

SECRETARIAT SOCIAL
23, rue de la Justice, Lille

CONSULTATIONS

D. L. à M. (Nord). — La loi n'a pas accordé les mêmes avantages à tous les assurés facultatifs de la période transitoire. Elle a réservé des avantages spéciaux : 1° aux fermiers dont le prix de fermage ne dépasse pas 600 francs et aux métayers : 2° aux fermiers dont le prix de fermage dépasse 600 francs, aux cultivateurs, artisans et petits patrons.

Dites-nous donc si vous appartenez à l'une de ces catégories de privilégiés. Après quoi nous pourrons vous renseigner sur le chiffre approximatif de la pension de retraite à laquelle vous aurez droit à 60 ans.

—o—

M. R. à V. Q. (Nord). — Une ouvrière à domicile, assurée obligatoire, est entièrement libre de faire des versements annuels supérieurs à 6 francs, mais le patron qui l'occupe n'est tenu qu'à sa contribution obligatoire, soit 4 fr. 50 pour les mineurs au-dessous de 18 ans, 6 francs pour les femmes, 9 francs pour les hommes.

—o—

P. G. à M. (Nord). — Le bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 ne saurait être invoqué lorsque les enfants sont en mesure de venir facilement en aide à leurs vieux parents.

Si les enfants essaient de se soustraire à cette obligation élémentaire de piété filiale, la loi permet de les contraindre à payer à leurs parents une pension alimentaire.

Cette pension sera proportionnée aux besoins des parents et en rapport avec la situation sociale des enfants.

En cette matière, les juges ont tout pouvoir d'appréciation. Les juges de paix connaissent, à charge d'appel, des demandes en pension alimentaire qui n'excèdent pas 600 francs par an.

—o—

H. B. à C. (Pas-de-Calais). — Si vous estimez être dans les conditions requises pour obtenir l'allocation mensuelle accordée aux vieillards de plus de 70 ans par la loi du 14 juillet 1905, vous n'avez qu'à faire appel de la décision municipale devant la commission cantonale.

—o—

M. F. à P. M. (Nord). — Le patron n'est pas en droit de vous congédier du soir au lendemain, sous prétexte que vous avez été précédemment victime d'un accident de travail, sans vous payer une semaine de plein salaire.

—o—

C. T. à Tourcoing. — 1° Les ouvriers étrangers n'auront droit qu'aux rentes provenant de leurs versements personnels, versements qui sont obligatoires en tout état de cause. Il en sera ainsi vraisemblablement tant que des conventions internationales ne seront pas intervenues.

2° La loi est formelle : pour avoir droit aux allocations viagères de l'Etat, les étrangers devront avoir obtenu leur naturalisation avant l'âge de 50 ans.

3° Il ne saurait être question d'allocation proportionnée dans le cas que vous citez.

4° Les conditions sont variables suivant les cas. Vous pourrez envoyer l'intéressé, 23, rue de la Justice, à Lille. Il est certain d'y trouver le meilleur accueil aux heures et jours ci-dessous indiqués.

Les frais sont normalement de 175 fr. 25. En cas d'indigence, ils sont généralement réduits de neuf dixièmes.

—o—

SECRETARIAT SOCIAL. — Tous les Lundis, Jeudis et Samedis, de cinq heures à sept heures et demie du soir, et tous les dimanches, de neuf heures à midi, 23, rue de la Justice, Consultations gratuites sur toutes les questions qui intéressent le monde du travail : Retraites ouvrières, Assurances, Accidents de Travail, Naturalisations, Assistance aux familles nombreuses, aux femmes en couches, aux vieillards et incurables. Habitations ouvrières, Jardins ouvriers, Crédit immobilier, Placement, etc.

Informations générales

AU MEXIQUE

New-York, le 11 janvier. — Une dépêche de Presidio annonce que l'occupation d'Ojinaga a été suivie de l'évacuation de la ville par les fédéraux. Le général Mercado, commandant en chef des troupes du général Huerta, a franchi le fleuve et s'est rendu à un officier américain. Tous les fédéraux ont essayé de se rendre aux Etats-Unis. Mais, par suite de l'obscurité, il est impossible de dire ce que sont devenus le plupart d'entre eux.

Les insurgés ont commencé à s'approcher de la ville au coucher du soleil. Les fédéraux n'avaient que cinquante chargés de munitions. Voyant le massacre inévitable si la résistance se prolongeait, les chefs ont donné l'ordre d'abandonner la ville.

Les insurgés sont ainsi maîtres de tout le Mexique septentrional.

La Question des Iles de la Mer Egée

LA TRIPLE ALLIANCE RETARDE SA REPONSE

Berlin. — La réponse des puissances de la Triple-Alliance à la proposition de sir Edward Grey en ce qui concerne la question des îles a été retardée de quelques jours. Les puissances de la Triple-Alliance ont estimé en dernière heure qu'il était préférable de ne pas répondre par un pur et simple engagement et d'apporter à la note certaines modifications de détail qui en relèvent le ton sans en altérer les données essentielles.

Le Différend Turco-Russe

Constantinople. — M. de Giers est parti en congé dimanche sans avoir pu achever le règlement de l'affaire arménienne.

Toutes les solutions déjà escomptées paraissent devoir demeurer en suspens.

Dissolution du Parlement chinois

Pékin. — Un décret ordonne la dissolution du Parlement.

LES INONDATIONS

EN FRANCE

Besançon. — Le froid recommence à sévir. On espère que la crue du Doubs atteindra son maximum cette nuit de dimanche.

EN ALLEMAGNE

Kolsberg. — On donne sur les inondations de Koeslin les renseignements suivants : Une partie de la jetée-promenade ayant été enlevée par la mer, de graves inondations se sont produites dans les environs de Koeslin.

Les localités voisines du lac de Buc-kow et de Jamund sont en partie sous l'eau.

Avec de grandes difficultés, les habitants ont pu gagner une partie surélevée de la digue.

Le lac de Jocmund ne cesse de monter, augmentant le danger d'heure en heure.

La troupe est accourue pour secourir les sinistrés.

NOS MINISTRES EN PROMENADE

M. METIN DANS LE DOUBS

Besançon. — Le ministre du Travail, arrivé samedi soir à Besançon, a reçu dimanche matin, à la Préfecture, les corps constitués.

A 11 heures, le ministre est allé visiter l'œuvre de la mutualité. A midi trente, il a présidé un banquet de mille couverts.

A ce banquet, M. Albert Métin, ministre du Travail, répondant aux discours de bienvenue qui lui ont été adressés par les parlementaires et par le préfet, a fait l'éloge de l'œuvre d'organisation accomplie par la République, dans le domaine économique et social.

Le ministre du Travail est reparti le soir pour Paris.

M. MAGINOT DANS LA MEUSE

Cousances-aux-Forges. — A l'issue du banquet qu'il a présidé, dimanche matin, à Cousances-aux-Forges, arrondissement de Bar-le-Duc, M. Maginot, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a prononcé un discours politique au cours duquel il a expliqué les raisons qui l'avaient décidé à faire partie de la combinaison ministérielle.

Il a terminé son discours en affirmant sa ferme résolution de ne rien négliger pour doter notre armée de tout ce qui est nécessaire à son action offensive aussi bien que défensive et pour améliorer le sort de nos vaillants officiers qui acceptent avec tant d'abnégation la tâche si lourde qui leur est imposée.

ELECTION AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

IXe ARRONDISSEMENT
Quartier Saint-Georges

Inscrits : 6.645. — Votants : 3.755
Nuls : 119

MM. Louis Lagache, rép. ind.		1397 voix
Moreau, prog.		1145
Docteur Saqui, libéral		738
Provost, rad.		244
Mollinger, ind.		56
Rouxeuville, ind.		56

Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Guillard, républicain indépendant, décédé.

L'ISOLOIR A PARIS

Cette élection emprunte un intérêt particulier à ce fait qu'elle est la première dans Paris à qui soit appliquée la loi du 29 juillet 1913 sur le secret du vote.

Lors de la dernière élection législative d'Ivry, nous avons exposé cette loi tout au long.

Dans les cinq sections de vote où plus de cinq mille électeurs étaient appelés à défiler, il nous a semblé que, à part quelques tâtonnements inévitables, le public parisien se pliait parfaitement à la réglementation nouvelle.

LA GREVE DES CHEMINOTS
DE L'AFRIQUE DU SUD

On mobilise en masse

Prétoria, 11. — On télégraphie de Prétoria que la milice du Transvaal se mobilise avec une rapidité merveilleuse. Les hommes des divers régiments arrivent en foule à Johannesburg et à Prétoria et occupent les divers points stratégiques du chemin de fer.

On est de plus en plus convaincu que le gouvernement doit faire face à une situation qui ressemble beaucoup plus à une révolution qu'à une grève. Il dispose en effet de 60.000 hommes qui se mobilisent actuellement.

L'état de siège va être déclaré à Prétoria.

Johannesburg, 11 janvier. — Johannesburg a l'aspect d'une ville en état de siège. Des troupes de cavalerie, d'infanterie, et des détachements de police sont envoyés dans toutes les directions.

Le corps principal de la milice est campé près du centre de la ville. Des détachements occupent tous les points stratégiques.

Les autorités sont absolument maîtresses de la situation.

UN CAMION BRULE
A LOOS-EN-GOHELLE

Samedi matin, en jouant dans la maison de ses parents, située rue Lannes, cité N° 15, à Loos-en-Gohelle, un bébé, Paul Paget, âgé de 17 mois, tomba dans un chaudron plein d'eau bouillante, que sa mère avait déposé sur le sol.

L'enfant, qui porte de profondes brûlures sur le corps, reçut les soins du docteur Robillard. Son état est grave.

Un mineur ensevelli est retrouvé tué
A ROUVROY-NOUMEA

Le mineur Edouard Karl, 36 ans, était occupé dans une des galeries du puits n° 2 de la concession de Dreucourt, située sur Rouvroy-Nouméa, lorsqu'il fut enseveli sous un énorme bloc de terre.

Ses camarades le dégagèrent, mais ce ne fut que vers cinq heures du soir qu'ils parvinrent à retirer le malheureux, qui avait cessé de vivre.

LA NOTIFICATION FAITE A M. LEMIRE

Les Agences ont communiqué hier aux journaux, à ce sujet, des télégrammes dont des mauvaises intentions malhonnêtes nous ont fait ajourner l'insertion.

Il est vrai que dans la première partie de l'après-midi de samedi, M. Lemire n'avait encore reçu personnellement aucune notification officielle.

Mais vers cinq heures du soir, M. le vicaire-général Jourdin, archidiacre des Flandres, délégué par Mgr Charost, évêque de Lille, est arrivé à Hazebrouck pour communiquer à M. Lemire, devant témoins, le document officiel par lequel S. G. Mgr Charost menaçait de prononcer contre lui la peine canonique de « suspense a sacris », si, dans les quatre jours, il ne se soumettait aux ordres et défenses de son évêque.

M. le Vicaire Général prit comme témoins M. le doyen de Saint-Eloi, à Hazebrouck, et M. le supérieur du Petit-Séminaire.

En leur compagnie, il se rendit au domicile privé de M. Lemire, et demanda à le voir. M. Lemire lui fit répondre par sa bonne qu'il le recevrait au local public du Cri des Flandres.

Ces messieurs s'y rendirent et furent accueillis — sans manifestation d'aucune sorte — par une vingtaine d'amis de M. Lemire.

Peu après, celui-ci se présenta. Il demanda à M. le vicaire-général qui il était et quel était l'objet de sa mission.

M. Jourdin — bien connu de M. Lemire — déclina ses qualités, fit constater la présence de ses témoins, et donna lecture de la lettre de Sa Grandeur Mgr Charost.

Au cours de cette lecture, M. Lemire éleva à maintes reprises des protestations contre la teneur et les termes de la lettre. Il parlait avec véhémence, prenait un air théâtral et posait manifestement pour la galerie.

Il fit toutes ses réserves sur la menace qui lui était signifiée.

M. le vicaire-général acheva gravement la lecture sans répondre à ces interruptions et sans discuter. Il remit le document entre les mains du destinataire qui signa un reçu en due forme, puis il se retira.

C'est à la suite de cette entrevue que M. Lemire, escorté de ses amis se rendit à la gare au devant de M. Bonte pour la manifestation que nous avons racontée.

***

Hier, dimanche, la Lettre de Mgr Charost, condamnant le « Cri des Flandres » a été lue à toutes les messes dans les églises d'Hazebrouck.

A la grand'messe, à Saint-Eloi, un Monsieur délicat est sorti au moment où M. le Doyen montait en chaire, puis est rentré après la lecture.

A la messe de onze heures et demie, quelques amis de M. Lemire sont sortis, espérant entraîner un certain nombre de fidèles dans leur petite manifestation. Ces « catholiques irréprochables » ne furent pas suivis.

***

Havas nous apprend que le Conseil d'administration du « Cri des Flandres », réuni samedi, a décidé de ne rien changer à la ligne du journal. C'est la révolte.

Mais les catholiques des Flandres savent maintenant quel est leur devoir, devoir grave obligeant gravement.

Ils agiront en conséquence vis-à-vis du journal de l'Excommunié.

LA C. G. T. CHEZ LES MINEURS

D'accord avec la Fédération du sous-sol, la C. G. T. a entrepris des conférences samedi et dimanche.

L'un d'entre elles a eu lieu à Dorignies, dimanche à 11 heures et demie du matin, à l'estaminet Delval. Deux orateurs, les citoyens Périssat, du Bâtiment, de Paris, et Chevelot, de Lens, délégué du syndicat révolutionnaire Broutchoux, ont pris la parole, et ont, pendant trois longues heures, prêché l'union et affirmé que si cette cohésion n'existait pas, la faute en était tout entière au Vieux Syndicat Basly. De temps à autre, des interruptions furent lancées par divers membres du Vieux Syndicat.

On vota un ordre du jour proposé par le syndicat... Basly, ordre du jour qui met en échec la thèse du syndicat Broutchoux, laquelle est celle épousée par la C. G. T.

Aucun incident n'eut lieu après cette réunion mouvementée, à laquelle assistaient 300 personnes.

Samedi soir, une autre réunion avait eu lieu à Somain-de Sessevalle. Les mêmes orateurs avaient déjà fait la même conférence. La contradiction a été faite par M. Quintin, secrétaire du Vieux Syndicat, qui a fait voter un ordre du jour de confiance au syndicat Basly.

Le général commandant le 1er corps d'armée A ROUBAIX

C'est samedi prochain que M. le général Franchet d'Esperey viendra à Roubaix. Il présidera la grande fête de bienfaisance organisée au profit de la « Mutuelle Maternelle du 43e régiment d'infanterie ».

Il sera accompagné de M. le général de division Gallet, de MM. les généraux de brigade Lebas et Ville, de M. l'intendant militaire Retel, de M. de Lardenelle, chef d'état-major du 1er corps, etc. M. le colonel Proye, commandant le 43e, vice-président, et la majeure partie des officiers de son régiment seront présents.

D'autre part, MM. les officiers du Cercle Militaire de Roubaix ont été invités par leur président, M. le commandant Despatures, à assister à la fête, c'est dire qu'ils y seront tous également.

C'est donc devant un public particulièrement sélect que les gymnastes évolueront et c'est un grand honneur pour leurs dirigeants d'être appelés à organiser semblable fête. Roubaix patriote et généreuse ne restera pas sourde à leur appel, et la recette destinée aux femmes en couches de nos militaires sera certainement belle.

COUP DE COUTEAU
A ROUBAIX

Gustave Deraedt, 41 ans, tisserand, né à Renaix, et demeurant en garni, 58, rue Bernard, se trouvait samedi soir, vers dix heures et demie, dans l'estaminet de M. Arthur Duquennois, cabaretier, 66, rue Bernard. Il prit une consommation, mais quand survint le quart d'heure de Rabelais il ne put s'exécuter. Le cabaretier voulut le mettre à la porte, Deraedt ne voulut rien entendre et prenant un couteau de poche, il en porta un coup au cabaretier.

Celui-ci fut atteint un peu au dessous du sein gauche. Fort heureusement pour Duquennois, la lame du couteau pénétra dans un calepin bourré de papiers qui se trouvait dans la poche intérieure de son veston. Le coup fut amorti et la blessure eût pu être très grave.

Des consommateurs désarmèrent l'irascible tisserand qui fut arrêté par les agents.

Après interrogatoire M. Benet, commissaire du quartier, l'a déféré au parquet.

UNE EPICIERE ASSASSINEE
A HORDAIN

LE MEURTRIER EST INTROUVABLE. — DESCENTE DU PARQUET

Samedi après-midi, la commune d'Hordain, située à trois kilomètres de Bouchain sur la route de Cambrai, a été le théâtre d'un crime. Un malfaiteur, resté inconnu, y a assassiné une épicière, Mme veuve Marie Legros, 65 ans.

Vers midi, Mme Legros, après avoir pris une tasse de café chez une voisine, rentrait au petit magasin d'épicerie qu'elle tient rue des Juifs, ruelle Dieuliot, et dont le modeste produit l'aide à vivre. Mme Legros, veuve depuis quinze ans, vit seule dans cette petite maison.

Vers une heure, une fillette, la jeune Louise Nève vint acheter de l'ail. Mme Legros était encore dans sa boutique. Vers 2 heures et demie, le jeune Bourgeois, 15 ans, domestique de ferme chez M. Laurette entra dans l'épicerie pour acheter de l'huile et de la moutarde.

Mme Legros n'était pas dans sa boutique. Il l'appela. Ne recevant pas de réponse, il déposa son panier sur le comptoir et s'en fut faire une autre course chez M. Herbin, boulanger.

Lorsqu'il revint, la boutique était encore vide. Il appela et ne reçut pas de réponse. Intrigué, il poussa la porte de la chambre à coucher contiguë à la boutique.

Un spectacle horrible s'offrit à ses yeux. Mme Legros était couchée sur le dos, à demi-étendue sur le bord du lit, les pieds posant sur une chaise. Ses vêtements étaient en désordre, le visage et le sol étaient maculés de sang.

Effrayé le jeune Bourgeois courut prévenir la sœur de l'épicière, Mme Fontaine. Celle-ci accourut, suivie de sa fille et du jeune Bourgeois, Mme Fontaine constata que sa sœur avait cessé de vivre. Le visage de la victime était tuméfié et le crâne portait de larges blessures.

Des premières constatations faites, il semble résulter que Mme Legros a dû servir à son agresseur inconnu deux tablettes de réglisse. Le meurtrier l'a assaillie brusquement, l'a poussée dans le couloir conduisant à la cave et l'a jetée dans l'escalier où il l'aurait alors assommée. Dans la cave, en effet, on a trouvé une pelle à charbon brisée, ainsi qu'un manche à balai. Sur les escaliers, on a retrouvé le bonnet que portait habituellement la victime.

Enfin, les premières marches de la cave, la muraille et le sol sont maculés de sang.

On croit que le mobile de l'assassinat serait le vol. Toutefois, on n'a relevé sur les meubles aucune effraction. Il est possible que le meurtrier se soit emparé des clefs de sa victime : celles-ci, en effet, n'ont pu être retrouvées.

D'après M. Antoine Legros, charpentier de bateau à Etreuil, fils de la victime, qui vivait assez pauvrement, sa mère ne devait avoir chez elle que trois ou quatre cents francs.

Le parquet de Valenciennes s'est rendu à Hordain et y a fait les constatations d'usage. C'est en vain que la gendarmerie a fait les recherches pour retrouver le meurtrier.

Chronique Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES CHAMPIONNATS DU NORD

ECUIPES PREMIERES (Série A)

L'Olympique Lillois bat le Club Lillois par 2 buts à 0.

Lambersart. — La gelée du matin avait considérablement raffermi le terrain du Club, la veille encore rendu boueux par le temps pluvieux de ces derniers jours.

Le jeu a gagné en netteté et si les Olympiens ont gagné, ils ont été aidés, cette fois, par la veine.

En effet, Six marque le premier but après un loupé de Wibaux sur un shoot imparable à 10 mètres de Morin.

A la mi-temps, le score est toujours de 1 à 0. Les Olympiens onfin vent dans le dos à la reprise mais se laisseront parfois acculer dans leur camp par les Clubistes qui jouent de malchance. Sur la fin, Bournonville marque un but heureux de l'aile droite. La défense et la ligne de demis de l'O. L. ont très bien joué. Arrientier dans les buts n'a pas fait une faute et a été supérieur à Morin.

Les Clubistes ont pratiqué, comme toujours, le kick and rush et ont procédé par grands déplacements et longues passes en avant. Goldberg à l'arrière et Decoumynck à l'avant furent les meilleurs.

Bon arbitrage de M. Cuvelier qui a sifflé M. coup d'envoi à 2 h. 45.

L'Union Sportive Tourquennoise bat le Stade Roubaisien par 3 buts à 1.

Roubaix. — Les Usiens marquent deux buts heureux dans la première mi-temps.

A la reprise les Stadistes marquent un but bien amené par Leclercq, qui botte de 15 mètres. L'arbitre accorde ensuite un corner, contesté par les Stadistes aux Usiens.

Lesur le botte et la balle, dévient sur l'épaule d'un roubaisien, ricoche dans les buts.

Les Stadistes quittent le terrain cinq minutes, puis y rentrent ensuite sur les instances de leurs dirigeants.

Les Stadistes eurent souvent l'avantage et méritaient mieux que le résultat acquis.

Le Racing de Roubaix bat le Racing Club de Calais par 5 buts à 1.

Calais. — A la surprise générale les Racingmen Roubaisiens battent les Canaris, qui avaient montré dernièrement une excellente forme contre l'U. S. T.

La ligne d'avants de Roubaix pratique un très beau jeu d'attaque et bien suivies qui leur donna la victoire.

L'Union Sportive Boulonnaise bat l'Olympique Sporting Boulonnais par 1 but à 0.

Boulogne. — Les Usbistes gagnèrent de justesse, et Catillon, dans les bois Osbistes, fut admirable de sang-froid et de décision : c'est à lui que sa Société doit sa quasi victoire.

Sociétés	Matches J.	G.	N.	P.	Buts P.	C.	Pts
U. S. T.	11	9	2	0	25	4	21
O. L.	11	9	1	1	41	8	20
C. L.	11	5	2	4	23	18	12
U. S. B.	11	6	1	5	21	25	12
R. C. R.	11	4	0	7	30	32	19
S. R.	11	3	1	7	21	38	18
R. C. C.	11	2	2	7	17	39	17
O. S. B.	11	1	3	7	11	37	16

EQUIPES SECONDES

Lille. — **L'Olympique Lillois bat le Club Lillois par 4 buts à rien.**

A la mi-temps l'O. L. menait par 3 buts à 0. Dans la seconde, les Olympiens sûrs de la victoire, se reposent et ne marquent qu'un seul but.

Tourcoing. — **L'Union Sportive Tourquennoise bat le Stade Roubaisien, forfait.**

Les Stadistes ne présentant que cinq équipiers, l'arbitre donne match gagné à l'Union.

CLASSEMENT

Sociétés	Matches J.	G.	N.	P.	F	Buts P.	C.	Pts
U.S.T.	6	6	0	0		21	4	18
O. L.	6	5	0	1		27	3	15
R. C. R.	6	3	0	2	1	31	13	11
F. L.	7	1	1	5		14	28	9
S. R.	7	1	0	6		4	69	9

EQUIPES TROISIEMES

Lambersart. — **L'Olympique Lillois bat le Club Lillois, par 3 buts à 1.**

Roubaix. — **L'Union Sportive Tourquennoise bat le Stade Roubaisien, par 12 buts à rien.**

U. S. T.	8	8	0	0		46	5	16
O. L.	8	5	0	1		27	7	16
R. C. R.	8	3	0	2	1	31	13	11
F. L.	7	1	0	6		14	28	9
S. R.	7	1	0	6		4	69	9

EQUIPES QUATRIEMES

Lille. — **L'Olympique Lillois bat le Club Lillois, par 9 buts à rien.**

Tourcoing. — U.S.T. - S.R., remis, vu le mauvais état du terrain de l'Union.

	Matches J.	G.	N.	P.	Buts P.	C.	Pts
O.L.	6	6	0	0	53	2	18
U.S.T.	5	4	0	1	24	5	13
R.C.R.	6	4	0	2	28	14	14
F.L.	7	1	0	6	7	50	9
S.R.	6	0	0	6	2	43	6

CHALLENGE DU VIGNAUD

Le Football-Club des Sports (2) bat la Turgotine (1) par 4 buts à 1, la Turgotine commençant après 25 minutes de jeu.

La Turgotine (2) bat le Football-Club des Sports (3) par 3 buts à 2.

CLASSEMENT

	Matches J.	G.	N.	P.	Buts P.	C.	Pts
O.L.	6	6	0	0	60	7	18
R.C.R.	10	5	2	3	35	17	22
C.L.	4	2	2	0	13	8	10
F.C.S.R.	6	2	0	4	9	21	10
Turgotine	5	2	0	4	9	24	10
S.R.	6	1	0	7	6	53	10

Calais. — L'Union Sportive de Calais et l'Union Sportive de Mâlo font match nul, 1 à 1.

St-Pol. — Le Stade Dunkerquois bat le Sporting-Club St-Polois par 5 buts à 0.

H. D

Encore les Redstardistes

A Saint-Ouen, le Red Star Amical Club a battu l'Olympique par 4 buts à zéro.

FOOTBALL-RUGBY

Le S. C. U. F. sera-t-il champion ?

En triomphant, cet après-midi, au Stade de Colombes du Stade Français par 6 points à 0, le Sporting Club Universitaire de France a affirmé sa chance de victoire dans le Championnat de Paris.

JEU DE BALLE

A JEUMONT

Voici le programme des luttes qui auront lieu, cette année, à Jeumont :

Lundi 4 mai. — Binche (Lefebvre-Dubois) et Valenciennes (Adonis).

Lundi 6 juin. — Carnières (Frisoux) et Chatelet (Hénin).

Dimanche 5 juillet. — Valenciennes (Adonis) et Binche (Lefebvre-Dubois).

Dimanche 26 juillet. — Binche (Lefebvre-Dubois) et Bruxelles-Paume (Cantigneau).

Dimanche 9 août. — Chatelet (Hénin) et Carnières (Fricoux).

Mardi 1er septembre. — Bruxelles-Paume (Cantigneau) et Binche (Lefebvre-Dubois).

Dimanche 6 septembre. — Valenciennes (Adonis) et Binche (Lefebvre-Dubois).

A SOUS-LE-BOIS-MAUBEUGE

La Commission municipale des fêtes de Sous-le-Bois-Maubeuge organisera, cette année, toute une série de luttes aux jeux de petite balle et de pelote. En voici l'ordre :

Dimanche 19 avril. — Valenciennes (Hubert-Adonis) et Bruxelles (Cantigneau).

Dimanche 12 mai. — Championnat des Vétérans.

Dimanche 14 juin. — Valenciennes (Hubert-Adonis) et Carnières (Borgne Arthur).

Dimanche 19 juillet. — Gilly (Dailly Emile) et Trazegnies (Malou).

Lundi 3 août. — Valenciennes (Hubert-Adonis) et Gilly (Colson Symphorien).

Dimanche 13 septembre. — Jemmapes et Quaregnon (Lutte à la Pelote, 1re catégorie).

COLOMBOPHILIE

**EXPO